

Le SDE35 met ce formulaire à disposition des communes ayant transféré leurs compétences afin de faciliter le traitement de leurs demandes de travaux neufs ou de rénovations d'éclairage de terrains de football.

*Merci de compléter l'ensemble des éléments demandés dans ce formulaire.*

**COLLECTIVITE** : .....

**PROJET** :  Neuf  Rénovation de l'éclairage existant

**PLANS** : Emprise du projet (*rue proche, quartier, joindre schémas terrain concerné si complexe sportif avec plusieurs terrains, plan .dwg/.dgn*) :  
.....

Y aura-t-il une accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR) dans l'emprise de ce projet ?  
 Oui  Non  
(si oui, merci de fournir son implantation précise sur croquis ou plan .dgn/.dwg et .pdf)

**MATS** : Présence d'un chemin carrossable autour du terrain permettant l'accès à tous les projecteurs par camion nacelle poids lourd de 40 tonnes pour maintenance :  
 Oui  Non  
(si « non », entraîne la pose de mâts plus onéreux car équipés d'une échelle, passerelle et palier de repos pour ascension technicien maintenance)

Nb : Si empierrement chemin carrossable autour terrain, le SDE peut travailler sans freiner l'avancement de la réalisation VRD du terrain alors que sans ce chemin, l'éclairage devra être réalisé en première phase !

**CALENDRIER** : Date souhaitée de fin des travaux :  
 2025  2026  2027  2028  2029  2030

**CLASSIFICATION** demandée de l'éclairage selon compétitions disputées (voir nouveau règlement de la FFF joint à ce formulaire) :

- E5** (compétitions pour le CFA et le CFA 2 (championnat de France amateur 1 et 2) et recommandées pour la division Honneur senior masculin des ligues régionales. 250 lux au démarrage et 200 lux maintenus- mâts de 22m positionnés à partir de 2,5m des lignes de touches)
- E6** (compétitions nationales, régionales et district - 150 lux au démarrage et 120 lux maintenus- mâts de 18m positionnés à partir de 2,5m des lignes de touches)
- E7** (dernière classification hors compétitions : « Foot à 11 » : 75 lux maintenus)
- Sans classification

**ARMOIRE COMMANDE** : Présence d'un local électrique dédié existant pour armoire de puissance/commande (accès à l'armoire électrique réservé aux personnes habilitées. Ce local ne peut en aucun cas servir de lieu de stockage pour matériel non électrique)

Oui     Non (la commune doit faire le nécessaire pour créer ce local dédié)

Commande allumage/extinction de l'éclairage par :

Interrupteur à clé sur coffret déporté (préciser emplacement souhaité de ce coffret sur croquis)  
 Smartphone

**GRADATION ET DALI** : Souhait d'un système de gradation sur l'éclairage de ce terrain permettant de ne pas éclairer systématiquement à pleine puissance selon que les équipes sont en entraînements ou en compétitions ? Possibilité de n'éclairer que par demis terrains pour entraînements ?

Gradation dali avec 3 scenarii : mode entraînements à 40% et 70% et mode match 100%  
 Eclairage par demi terrain

**FFF ET LIGUE DE BRETAGNE** : Formulaire de demande d'avis préalable à retourner à M. ROUSSEAU qui est en charge de l'homologation de l'éclairage des terrains de football de la région bretagne par la FFF (en annexe ci-dessous) [albertrousseau@gmail.com](mailto:albertrousseau@gmail.com)

Informations complémentaires si nécessaire :

.....  
.....  
.....

**Documents à joindre à ce formulaire :**

- Périmètre du projet sur fond de plan cadastral
- Croquis avec terrain concerné si plusieurs dans complexe sportif
- Plans aux formats .dgn/.dwg
- Relevé topographique du terrain actuel
- Contact de la maîtrise d'œuvre externe (et de l'OPC : ordonnancement, pilotage et coordination)

**Formulaire à retourner au pôle Éclairage Public :**

- [ep@sde35.fr](mailto:ep@sde35.fr)
- 02.99.23.98.35

**POINTS DE VIGILANCE :**

- Revoir abonnement ENEDIS du comptage existant ou créer un nouveau comptage dédié selon choix de la mairie

Date :                      Lieu :

Signature et cachet de la collectivité :